

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ**

**ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE**

**Président du Conseil :**

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

**Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Christian CUESTA (Vice-Président du Conseil d'administration de l'UPEC)

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (chercheuse associée CNRS/ENS Lyon) ; Alain GONZALEZ (Directeur du service commun de FC de l'Université Pierre et Marie Curie)

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie), Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL, Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré (ET-EG).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ; Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGENCFDT) ; Éric MESNARD (PRCE, SNESUP-FSU) ; Jacques CRINON (Professeur des universités) ; Colette GUILLOPÉ (Professeur des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT).

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGÉAT (PEMF) ; Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

**Représentants des autres personnels :**

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Doudou THIAM (IGE, UNSA Education).

**Représentants des usagers :**

Aurélien LAMALLE (Fonctionnaire stagiaire, liste FNEC-FP-FO), Camille CLIMENT (Fonctionnaire stagiaire, liste universitaire FSU-UNEF pour une véritable formation)

**ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Lucie GOURNAY (Vice-présidente de la commission recherche de l'UPEC).

**Représentants des collectivités territoriales :**

Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Alain BOUVIER.

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Jean-Jacques DUMERY (doyen des IA-IPR), représenté par Michèle DELOMEL.

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Geneviève SERT, délégué de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER, (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON, (Président du Conseil Régional d'Ile-de-France) ; Anne-Sophie DOURNES, délégué de Stéphane TROUSSEL, (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Éric LEVET-LABRY, Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

**Représentants des usagers :**

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉ), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique, CGT Educ'Action).

## **PERSONNES INVITÉES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Denis ALAMARGOT, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Sophie CANAC, François COSTA, Caroline DELMET, Clémentine FRANCEZ-CARRERE, Jean-Michel MALLARD, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Antonio RODRIGUEZ.

**INVITES EXCEPTIONNELS :** Luc HITTINGER, Didier NICOLLE, Marie BERROUS, Thérèse ROBIN.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Point sur le projet de création de la Nouvelle Université, présenté par le président de l'UPEC
2. Vote pour approbation : procès-verbal du conseil du 19 mars 2015
3. Vote : réactualisation du dossier d'accréditation de l'ESPÉ
4. Vote : modalités de contrôle des connaissances et d'organisation des enseignements pour 2015/2016
5. Vote : renouvellement de l'habilitation de l'AEU « Préparation à l'agrégation externe d'allemand »
6. Information : campagne d'emplois 2016 et campagne de recrutement des enseignants chercheurs 2015
7. Information : création de la Mission Recherche et budget dédié
8. Information : tarifs d'inscription applicables à la rentrée 2015
9. Questions diverses

## **DEBAT EN SEANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 40.*

### **POINT N° 1 : POINT SUR LE PROJET DE CREATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITE, PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'UPEC**

**Alain BOUVIER** accueille chaleureusement le Président de l'UPEC, en la personne de Luc Hittinger, venu présenter aux membres du Conseil de l'ESPÉ l'état d'avancement du projet de création de la nouvelle université résultant de la fusion entre l'UPEC et l'UPEM.

**Luc HITTINGER** remercie Alain Bouvier pour son accueil et se réjouit de l'occasion qui lui est donnée, ce jour, d'exposer aux membres du Conseil réunis en séance les grandes lignes de ce projet d'envergure, qu'il a déjà eu l'occasion de présenter à d'autres instances similaires. Il suggère ensuite de céder la parole à M. NICOLLE pour une présentation détaillée dudit projet.

**Didier NICOLLE** rappelle que ce projet s'inscrit dans un contexte général particulier. Si la date de création de la nouvelle université est bien arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient en effet de s'intéresser à un horizon plus lointain, d'une dizaine d'année environ, courant jusqu'en 2025 environ.

Cette nouvelle université devra être très orientée vers l'international.

Elle aura en outre vocation à œuvrer à l'amélioration de la formation des étudiants, en mobilisant la valeur d'esprit pionnier, tout en renforçant le lien entre la formation et la recherche, en valorisant les opportunités offertes par la pluridisciplinarité des deux universités et en différenciant l'offre de formation.

Il conviendra par ailleurs de renforcer les expériences en alternance ainsi que la formation continue, pour apparaître cette nouvelle université parmi les universités nationales de référence en matière de professionnalisation.

Il faudra en outre construire un établissement d'enseignement et de recherche fort à l'Est de Paris, afin que cet établissement joue un rôle majeur vis-à-vis des populations locales et de l'environnement territorial.

Dans le même temps, il semble primordial de travailler sur une politique d'amélioration continue de la qualité des services au bénéfice des étudiants et des personnels, pour différencier la nouvelle organisation des autres établissements d'enseignement supérieur.

Ce projet de fusion entre l'UPEM et l'UPEC devra constituer l'occasion de faire jouer les synergies, afin que le nouvel ensemble prouve, s'il en était encore besoin, que 1+1 peuvent faire plus que 2 et qu'il est toujours possible de faire mieux ensemble, que séparément.

Le calendrier de ce projet a été présenté et voté par les différents conseils d'administration concernés à la fin juin 2014. Le processus de travail s'est alors engagé de manière concrète sur ce dossier.

Des commissions et des groupes de travail ont notamment été mis en place et un document récapitulatif a été produit. Des rencontres ont en outre été organisées sous des formats variés avec les membres de la communauté.

A la fin du mois de juin 2015 devrait avoir lieu, au sein des différents conseils d'administration, la présentation d'une architecture générale de la nouvelle université, sous la forme d'un document stratégique. Les conseils devront alors s'engager sur une proposition de poursuite de ce projet.

Les conseils centraux seront renouvelés au début 2016.

Les statuts seront votés en juin 2016, et le décret de création de cette nouvelle structure pourra être publié.

Didier NICOLLE précise par ailleurs que l'architecture générale n'a pas d'intérêt en tant que telle mais doit se concevoir comme la plus pertinente possible, en vue de faciliter la mobilisation des personnels et des moyens au service des étudiants et de la recherche.

Pour ce faire, quelques principes devront être respectés :

- discuter et repenser si nécessaire les structures internes ;
- accompagner les composantes pour initier et porter des projets ;
- organiser un pilotage de l'établissement réactif et outillé ;
- permettre de partager le temps d'enseignement entre la composante de rattachement et l'université dans le cadre d'un contrat négociable ;
- organiser une gestion centrale des fonctions supports et des dispositifs de déconcentration aux échelles pertinentes (logique de subsidiarité), penser les fonctions soutien dans une optique de proximité ;
- fédérer les ressources d'expertise et d'appui mises à disposition pour le portage des projets.

A partir de l'existant, des histoires des deux établissements, des marges de progression repérées et de l'objectif de servir l'ambition de la nouvelle université, il conviendra de :

- traduire dans la gouvernance l'équilibre entre la formation et la recherche ;
- regrouper les UF et les UR au sein d'une même entité dans une logique de cohérence scientifique et disciplinaire ;
- réaffirmer le rôle et les prérogatives des conseils centraux ;
- décider en central de la répartition des moyens selon un modèle objectif de répartition et de mutualisation ;
- reconnaître dans la proposition de gouvernance les spécificités et la diversité des structures, à la recherche d'une organisation la plus adaptée possible, pour accomplir les missions dévolues par la loi.

Les UF et les UR sont des unités opérationnelles porteuses d'un projet pédagogique et/ou scientifique qui peut être érigée en composante au sens de la loi du 22 juillet 2013.

Des regroupements d'UF et UR seront mis en œuvre dans le cadre de ce projet, afin d'animer et/ou coordonner différents programmes.

Trois systèmes d'organisation ont été présentés lors de la dernière commission de gouvernance :

- le regroupement porteur d'une mission d'animation et de coordination ;
- le regroupement porteur d'une mission de coordination et de gestion
- le regroupement sous forme d'une composante classique (UFR par exemple).

Aucun de ces trois systèmes n'a toutefois remporté l'adhésion générale, lors de la dernière réunion de la commission gouvernance. D'aucuns ont affirmé leur attachement au système actuel, mais celui-ci ne fait guère l'unanimité. Une forte demande s'est en revanche exprimée pour renforcer l'articulation entre la formation et la recherche. La commission gouvernance a par ailleurs permis l'émergence de propositions de modèles de regroupements, qu'il faudra retravailler et mettre en discussion avec les acteurs concernés.

**Luc HITTINGER** remercie Didier Nicolle pour sa présentation et invite les membres du Conseil à poser des questions sur le projet.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** souhaiterait comprendre où se situera exactement l'ESPÉ dans le diagramme présenté par Didier Nicolle sur la future architecture de la gouvernance de l'UPEC.

**Didier NICOLLE** répond que l'ESPÉ aura le statut d'UFR ou d'école, au sein de la future université.

**Colette GUILLOPÉ** rappelle que l'ESPÉ est d'ores et déjà une école, au sein de l'UPEC.

**Luc HITTINGER** confirme ce point, précisant que l'ESPÉ occupera une place à part, à côté des autres grosses composantes de l'UPEC, lesquelles composantes sont autorisées à se regrouper depuis une loi de juillet 2013.

**Geneviève GUILPAIN** souhaiterait connaître les conséquences pour l'ESPÉ de chacun des systèmes de gouvernance présentés.

**Didier NICOLLE** précise qu'aucun de ces trois systèmes ne prévaudra mais qu'un système hybride verra probablement le jour.

**Geneviève GUILPAIN** réitère sa question concernant les conséquences possibles de ces trois systèmes pour l'ESPÉ.

**Luc HITTINGER** répond que cette question sera justement débattue dans le cadre du projet de création d'une nouvelle université, à l'horizon 2020-2025. Il n'est par conséquent pas possible, à ce stade, d'entrevoir toutes les possibilités.

**Camille CLIMENT** rappelle que la fusion de l'UPEC et l'UPEM est bien prévue pour 2017. Il conviendrait par conséquent d'avoir une idée de la place que l'ESPÉ occupera au sein de ce futur ensemble.

**Christian CUESTA** explique qu'aucun des trois systèmes ne sera mis en place en 2017 mais qu'un système hybride verra le jour, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat en 2020.

Il souligne en outre que les composantes de l'UPEC telles que l'ESPÉ ou les IUT seront gérées par des textes différents de celui régissant les UFR. L'ESPÉ est en effet une structure réglementée, régie par des textes complétant le Code de l'Education. Il est difficile, toutefois, de garantir à ce stade que le périmètre de ces entités restera inchangé dans le futur ensemble.

**Éric MESNARD** demande si le projet relatif à l'éventuel regroupement d'une partie de l'entité SESS avec l'ESPÉ est toujours de mise, dans ce contexte de création d'une nouvelle université.

**Luc HITTINGER** répond que tous ces points seront débattus dans les prochains mois. Il précise en outre qu'il n'y aura plus que deux universités à l'avenir, et non plus trois comme dans la configuration actuelle.

**Alain BOUVIER** demande si le Président de l'UPEC attend de la part de l'ESPÉ une réflexion et des propositions constructives, pour la création de cette nouvelle université.

**Luc HITTINGER** répond par l'affirmative, soulignant l'immense opportunité que représente un tel projet.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** rappelle que l'ESPÉ n'est pas un ensemble d'UR et d'UF mêlées mais une composante en charge de la refondation de l'école, ce qui n'est pas rien.

**Luc HITTINGER** en convient mais rappelle que l'ESPÉ est malgré tout incluse dans un grand ensemble, lequel doit conserver sa cohérence, notamment pour pouvoir se positionner à l'international.

**Jacques CRINON** souligne que l'ESPÉ présente la particularité d'avoir des partenariats avec plusieurs composantes de l'UPEM ou de l'UPEC. Il préférerait par ailleurs que les conseils centraux ne soient pas renouvelés au début 2016, alors que la fusion de l'UPEC et de l'UPEM est prévue pour le début de l'année 2017.

**Christian CUESTA** confirme que les conseils centraux élus au début de l'année 2016 auront probablement une durée de vie de neuf mois seulement. L'UPEC et l'UPEM conserveront en effet leurs conseils jusqu'à la fin de l'année 2016, étant entendu qu'une structure de direction commune verra le jour au début de l'année 2017. Le conseil provisoire qui sera mis en place à ce moment-là aura notamment pour mission d'organiser les futures élections.

**Jacques CRINON** demande s'il ne serait pas envisageable de prolonger la mandature des conseils centraux dans leur composition actuelle.

**Christian CUESTA** répond que cela aurait été possible mais que cela n'a pas été le choix retenu.

**Benjamin MOIGNARD** estime que l'ESPÉ dispose d'une réelle expertise, en matière de partenariat, et pourrait par conséquent se montrer proactive sur ce projet, afin d'aboutir à un équilibre des forces (notamment entre la formation et la recherche). Il se demande en outre si des progrès ont été accomplis en matière d'articulation de ces deux dimensions, ce qui est évidemment primordial pour l'avenir de la nouvelle structure.

**Didier NICOLLE** répond que cette question est loin d'avoir été résolue et qu'il n'existe pas de modèle unique prévalant en matière d'articulation entre la formation et la recherche.

Il signale en outre qu'il conviendra de valoriser davantage les enseignants-chercheurs qui font en sorte de favoriser cette articulation, sur le terrain, par leur action quotidienne.

En sa qualité de représentante de l'université Paris 13, **Françoise DIBOS** estime qu'il ne faudrait pas que l'ESPÉ, qui commence à bien fonctionner et à participer avec succès à la formation des enseignants, pâtisse trop du regroupement qui se profile entre l'UPEC et l'UPEM. À cet égard, elle jugerait opportun de ne pas faire à nouveau trop bouger les lignes au sein de l'ESPÉ, qui a connu des évolutions profondes au cours des dernières années.

Elle souhaiterait en outre savoir comment ce projet de fusion entre l'UPEC et l'UPEM s'articulera avec la vie de la COMUE.

**Luc HITTINGER** confirme qu'il faudra conserver les grandes lignes de structuration de l'ESPÉ, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de création d'une grande université. Pour autant, il ne jugerait pas opportun de laisser l'ESPÉ en dehors de ce grand mouvement, très porteur d'avenir selon lui.

Il explique par ailleurs que la COMUE a été présélectionnée sur un certain nombre de projets et que la fusion entre l'UPEC et l'UPEM, à un horizon relativement proche, jouera évidemment un rôle dans la manière dont ces projets seront conduits.

**Alain BOUVIER** remercie Luc Hittinger de son intervention et de sa présence en séance ; il souligne que les membres de l'ESPÉ tâcheront de se montrer aussi proactifs que possible, dans le cadre de la mise en œuvre de la future université.

*A 14 heures 35, Luc HITTINGER et Didier NICOLLE quittent la salle de la réunion.*

## **POINT N° 2 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 19 MARS 2015**

**Brigitte MARIN** précise que le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2015 ne sera pas mis aux voix ce jour, en séance, car il n'est pas exploitable en l'état, dans la mesure où il s'agissait d'un verbatim des prises de paroles. Un document plus synthétique sera par conséquent rédigé et adressé aux membres du conseil pour approbation à l'occasion d'une prochaine réunion.

## **POINT N° 3 : MISE AU VOTE DE LA REACTUALISATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'ESPÉ**

**Brigitte MARIN** indique que quatre préconisations ont été formulées sur ce dossier d'accréditation de l'ESPÉ, lors de la réunion du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) du 8 avril dernier. Suite à la formulation de ces préconisations, des amendements ont été proposés et le texte définitif a pu être soumis à la DGESIP lors de la séance du 22 mai dernier.

Brigitte MARIN précise par ailleurs que la version qui vient d'être distribuée en séance aux membres du Conseil est la dernière version actualisée de ce document.

*Elle passe ensuite en revue, en séance, les principaux points du dossier d'accréditation de l'ESPÉ dans sa version actualisée.*

**Alain BOUVIER** s'enquiert des prochaines étapes à franchir, dans le cadre de ce processus.

**Brigitte MARIN** répond que ce document devra être transmis dans sa version définitive sous 24 heures à l'ensemble des universités concernées. Elle précise en outre que ce document sera présenté au Conseil d'administration de l'UPEM lors de la séance du 25 juin.

**Éric MESNARD** note que le nombre d'étudiants devrait croître, dans les prochains mois, ce qui a bien été pris en compte dans la version actualisée de ce document.

Il sollicite par ailleurs des explications sur le nombre d'enseignants particulièrement important mis à contribution pour le master MEEF, figurant à la page 75 du document présenté ce jour en séance.

**Brigitte MARIN** répond que ce chiffre englobe toutes les formes de contribution à cette formation, y compris les plus marginales en termes d'horaires ; l'ESPÉ a fait en sorte de s'ouvrir au maximum vers les enseignants-chercheurs des autres composantes, lesquels sont notamment comptabilisés dans le chiffre figurant en page 75.

**Françoise DIBOS** note qu'il manque le laboratoire Expérience de Paris 13 dans le document remis en séance.

**Brigitte MARIN** confirme qu'il s'agit bien d'un oubli.

**Françoise DIBOS** juge peu clair de faire référence aux IREM de Créteil et de Paris en page 36 du document.

**Martine AMIOT** signale qu'il s'agit plutôt de l'IREM de Paris Nord, situé à Villetaneuse, que de l'IREM de Créteil.

**Colette GUILLOPÉ** jugerait opportun de faire mention, dans ce document, de la nécessité de négocier les moyens alloués à l'ESPÉ pour que ceux-ci soient à la hauteur des ambitions affichées.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** regrette qu'il ne soit pas fait référence à la mission « laïcité » dans ce document.

**Lorella BUGEAT** demande si les « nouvelles forces », évoquées en page 24 du document, correspondent à ce qui est évoqué en page 63 de ce même document, sur les modalités de collaboration avec les IEN et les formateurs « de terrain » du premier degré.

**Laurent NOÉ** explique que c'est l'académie qui décidera de mettre à disposition certaines ressources, sans que le pourcentage d'intervention ait été fixé en amont dans le projet d'accréditation.

**Aurélie LAMALLE** demande si le mémoire de recherche sera réintroduit au niveau des DU.

**Brigitte MARIN** répond par l'affirmative.

**Camille CLIMENT** indique que la formation a été trop lourde et très difficile à suivre pour les étudiants de l'ESPÉ cette année, ce qui a été signalé à plusieurs reprises par les représentants de ces derniers. Elle regrette par conséquent très vivement que ces demandes d'allègement n'aient pas été entendues par la Direction de l'Établissement, qui est restée sur ses positions.

Pour aller dans le même sens, **Aurélie LAMALLE** donne lecture, en séance, d'un certain nombre de revendications portées par FO, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs que celles qui avaient été commises l'année passée. Elle déplore notamment vivement que la Direction réintroduise le mémoire de recherche au niveau des DU, alors que les étudiants en avaient obtenu la suppression, et que le nombre de démissions soit particulièrement important.

*Ce document sera annexé au présent compte rendu.*

**Stéphane BARDAU** objecte que tous ces éléments ont été pris en compte dans la réécriture du plan de formation des DU.

**Lorella BUGEAT** estime que la rédaction de ce mémoire offre aux étudiants l'occasion de réfléchir sur leurs pratiques pédagogiques, ce qui est une bonne chose.

**Camille CLIMENT** objecte qu'il n'y a pas de place pour une initiation à la recherche, dans le cursus de formation beaucoup trop lourd proposé par l'ESPÉ.

**Lorella BUGEAT**  reconnaît que L'ESPÉ n'est pas la panacée et qu'elle a connu mieux. Pour autant, il ne faut pas tout critiquer en bloc.

**Jacques CRINON**  explique que beaucoup d'étudiants voient au contraire d'un très bon œil qu'on leur demande de rédiger un mémoire de recherche sur le métier d'enseignant, en convoquant certains outils de recherche spécifiques. En outre, tout en reconnaissant que la charge de travail des étudiants reste importante, il rappelle que ces derniers ne travaillent qu'à mi-temps face à une classe, ce qui n'était pas le cas durant les années antérieures, où les étudiants étaient envoyés directement sur le terrain, et se voyaient confier la charge d'une classe à plein temps.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD**  indique que les formateurs sont d'accord pour dire que les évaluations pèsent trop lourd dans le cursus des enseignants stagiaires. Elle déplore par ailleurs que les liens entre cette initiation à la recherche et les stages soient encore beaucoup trop ténus.

**Laurent NOÉ**  pense que l'écrit réflexif a évidemment vocation à être un élément constitutif de la formation proposée à l'ESPÉ. Il est tout à fait compatible avec le parcours antérieur des étudiants et permet une évaluation ciblée et individualisée.

**Stéphane BARDAU**  note que la majorité des étudiants de M2 sont également salariés, pour des raisons essentiellement économiques, ce qui constitue une des particularités de l'Académie de Créteil. Si la charge de travail se révélait vraiment trop importante, il pourrait par conséquent être proposé à ces étudiants de passer leur M2 avant de commencer leur stage, plutôt que de mener de front ces deux étapes de leur formation.

**Aurélie LAMALLE**  indique que certains étudiants ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ne pourraient pas valider leur année à cause de la lourdeur de la charge du mémoire de recherche qu'ils auront à rédiger parallèlement aux autres modules de formation. Elle souligne en outre que la plupart des étudiants ont déjà eu des mémoires à rédiger par le passé, dans le cadre de leurs études, et n'ont par conséquent plus à démontrer qu'ils savent s'acquitter d'un tel exercice.

**Brigitte MARIN**  répond qu'elle avait effectivement reçu une délégation d'étudiants en début d'année et qu'elle avait bien entendu les demandes formulées à cette occasion. Pour autant, elle explique avoir rencontré depuis lors des stagiaires sur le terrain, qui lui ont indiqué supporter la charge de travail grâce à une bonne organisation.

**Éric MESNARD**  souligne la nécessité de ne pas trop se focaliser sur la question des DU, et de ne pas perdre de vue que le métier d'enseignant est un métier intellectuel, qui nécessite une formation complète et approfondie, d'autant que l'Académie de Créteil n'est pas celle qui offre nécessairement les conditions de travail les plus optimales.

**Camille CLIMENT**  signale que le nombre de rendus exigés par les enseignants différait sensiblement, l'année passée, d'un coordinateur à l'autre. Il conviendrait par conséquent d'harmoniser ce nombre et de prévoir un rendu par UE et non un rendu pour chaque ECUE.

**Didier DELMOND**  note que certains étudiants sont retoqués avec un 13 de moyenne, sur décision de l'Inspecteur qui estime qu'ils ne sont pas au niveau après les avoir vus en situation face aux élèves.

**Elisabeth BAUTIER**  fait observer que l'inverse existe également. Certains étudiants sont en effet bien évalués sur le terrain, mais ne donnent en revanche guère satisfaction, en matière de connaissances acquises dans le cadre des enseignements théoriques qui leur sont dispensés au sein de l'ESPÉ.

**Alain BOUVIER**  note que l'université et le rectorat ne répondent pas aux mêmes questions, ce qui explique ces possibles divergences d'appréciation pour la titularisation des enseignants stagiaires.

**Françoise DIBOS**  renchérit en soulignant que ces situations révèlent l'éternel écart qui peut exister entre la théorie et la pratique.

**Didier DELMOND**  estime que le faible nombre de visites ne permet pas aux formateurs de remplir leur rôle de conseiller pédagogique, lesquels ne sont plus vus que comme des évaluateurs.

**Laurent NOÉ** souligne que la dimension collégiale de la décision consistant à titulariser un stagiaire est primordiale et devra donc être préservée.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** demande ce que signifie réellement pour des enseignants fonctionnaires stagiaires qui ont été reçus à un concours de devoir encore obtenir leur M2. À cet égard, en sa qualité de responsable de la mission « laïcité », elle souhaiterait savoir si l'ESPÉ serait à même de ne pas titulariser un étudiant sur la base d'une question de déontologie professionnelle

**Christian CUESTA** souligne la difficulté de répondre simplement à une telle interrogation.

**Gérard PHELIPPEAU** jugerait quant à lui important d'ouvrir le chantier du tutorat, afin que les visites, dont Didier Delmond a dénoncé le nombre insuffisant dans son intervention, ne soient qu'un élément parmi d'autres d'un dispositif d'accompagnement plus complet.

**Élisabeth BAUTIER** estime que les revendications des étudiants concernant leur charge de travail excessive, qui ont été relayées en séance par les représentants de ces derniers, doivent être dissociées du vote sur le dossier d'accréditation, inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion.

**Benjamin MOIGNARD** souligne à son tour la nécessité de mieux articuler les stages et l'initiation à la recherche, comme Aude Dontenville-Gerbaud l'a appelé de ses vœux dans son intervention.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** explique qu'elle refusera de voter sur ce dossier, quelles que soient les avancées enregistrées au cours de la période récente, sur différentes thématiques.

**Geneviève GUILPAIN** signale qu'elle adoptera la même position que l'intervenante précédente, dans la mesure où le texte relatif à l'accréditation de l'ESPÉ vient encore d'être retravaillé en séance et où certains points de divergence, déjà signalés à plusieurs reprises au cours des mois qui viennent de s'écouler, n'ont pas été pris en considération. Elle souhaiterait par ailleurs que les comptes rendus des groupes de pilotage et des différentes commissions soient mis à la disposition de l'ensemble des membres du conseil.

**Brigitte MARIN** répond que tous ces documents existent et sont disponibles sur la plate-forme en ligne.

**Sandrine MEURICE** précise que l'outil n'a pas été prévu à l'origine pour un accès plus large que les seuls membres du Conseil à la plate-forme en ligne. Une réflexion est actuellement en cours sur la refonte de cet outil.

*Le projet d'accréditation est approuvé à la majorité (16 voix favorables). Quatre membres ne prennent pas part au vote, trois membres s'abstiennent et un membre vote « contre ».*

#### **POINT N° 4 : VOTE SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS POUR 2015/2016**

**Sophie CANAC** indique qu'une compensation s'effectue entre les UE lorsque c'est possible. Pour toutes les mentions, il y a une note plancher de 10/20 dans l'UE de langue. Pour le premier degré, il y a une note plancher de 7 pour toutes les autres UE. Dans le second degré, les notes « plancher » sont fixées à 7/20 en M1 et 8/20 en M2 pour les UE de tronc commun et pour les UE liées au stage... Pour le master éducatif, il y a une note « plancher » uniquement pour l'anglais.

Les modalités de contrôle de connaissance sont essentiellement en contrôle continu en M2. Pour le M1, en revanche, il reste une partie sous forme d'examen. Enfin, quelques modifications ont eu lieu à la marge sur les maquettes, afin d'obtenir des maquettes plus souples, pour une mise en place plus aisée de l'alternance.

Dans la mention second degré, 6 heures de didactique dans le M2 ont été transférées vers le tronc commun.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** note que les collègues d'histoire ne sont pas d'accord et ne voient pas l'intérêt de ces heures, qui s'effectuent au détriment des heures de didactique.

**Sophie CANAC** fait observer qu'une seule personne seulement, en histoire-géographie, s'est plainte à ce sujet à ce stade du projet. Elle souligne par ailleurs que le tronc commun, qui représentait jusqu'à présent 18 heures, en représentera dorénavant 24 heures. Elle précise également qu'il peut exister plusieurs modalités de travail dans le tronc commun. Il sera ainsi possible de travailler en inter-degrés.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** regrette que les enseignants soient dans l'impossibilité d'enseigner correctement les structures civiques et morales à leurs étudiants dans l'organisation actuelle.

**Colette GUILLOPÉ** ne comprend pas pourquoi les notes « plancher » ne s'appliquent pas uniformément à toutes les mentions.

**Sophie CANAC** explique que dans le second degré, tous les parcours sont traités à l'identique, à l'exception du secteur professionnel et technologique.

**Élisabeth BAUTIER** confirme qu'il faudrait instaurer des notes « plancher » partout.

**Christian CUESTA** croit savoir que les autres établissements ne prévoient aucune note « plancher ».

**Sophie CANAC** confirme ce point, précisant qu'il a donc fallu trouver un compromis, afin de ne pas opter pour une position trop extrême.

**Gérard PHELIPPEAU** estime que dans le cadre d'une approche par compétences sur un référentiel, la note « plancher » devrait être à 10. Il rappelle en outre qu'un même support peut parfois servir à évaluer deux choses différentes. À cet égard, il conviendrait d'avoir une réflexion, en interne, sur la manière dont les étudiants seront évalués, étant entendu que les résultats de cette réflexion devront transparaître dans le descriptif des formations.

*Il est procédé à un vote formel sur ce point de l'ordre du jour. Deux personnes ne prennent pas part au vote, quatre abstentions sont enregistrées et un membre vote « contre ». La majorité des membres du Conseil se prononcent favorablement sur ce point de l'ordre du jour.*

#### **POINT N° 5 : INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DE L'HABILITATION DE L'AEU « PREPARATION A L'AGREGATION EXTERNE D'ALLEMAND**

**Thérèse ROBIN** précise qu'elle souhaite soumettre à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de l'habilitation de l'AEU « préparation à l'agrégation externe d'allemand », qui a été créée il y a deux ans maintenant. Cette préparation débute traditionnellement à la mi-septembre et se termine à la fin du mois de juin. Elle a lieu les mercredis et samedis. En 2014, trois étudiants avaient été admissibles mais aucun n'avait été finalement admis. Cette année, sur les dix inscrits, huit candidats ont été admissibles, sachant qu'une étudiante n'a pas pu se rendre aux épreuves pour des raisons de santé. Les résultats de l'agrégation interne sont en amélioration, conjointement à ceux de l'agrégation externe.

**Camille CLIMENT** s'enquiert du nombre de colles prévues pour chaque étudiant.

**Thérèse ROBIN** répond que 12 heures de colles sont prévues.

**Françoise DIBOS** demande pourquoi la préparation de l'agrégation a été co-habilitée avec l'ESPÉ.

**Brigitte MARIN** explique que ce projet est porté par Thérèse Robin, professeure à l'ESPÉ, ce qui explique cette co-habilitation.

**Françoise DIBOS** demande s'il existe un master disciplinaire en allemand au sein de l'Etablissement.

**Thérèse ROBIN** répond par l'affirmative.

#### **POINT N° 6 : INFORMATION SUR LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2016**

**Brigitte MARIN** indique que la campagne d'emplois 2016 concerne une vingtaine de postes. La politique de transformation de postes d'enseignants du second degré en postes d'enseignants-chercheurs se poursuit. Néanmoins, chaque transformation coûte à l'ESPÉ 192 heures d'enseignement en moins, ce qui explique que la Direction transforme en moyenne cinq postes sur douze chaque année.

Les profils de recherche sont établis en lien avec les laboratoires.

Lors de la précédente campagne de un à cinq candidats ont été classés sur les 11 postes en recrutement, au sein de l'ESPÉ.

**Alain BOUVIER** se réjouit que le nombre de candidatures ait été élevé, lors de la dernière campagne de recrutements.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** objecte que les dossiers de candidatures sont effectivement nombreux mais ne sont pas tous très adaptés.

**Alain BOUVIER** maintient que le nombre élevé de candidats constitue malgré tout un point positif.

#### **POINT N° 7 : INFORMATION SUR LA CREATION DE LA MISSION RECHERCHE ET BUDGET DEDIE**

**Denis ALAMARGOT** indique que la recherche représente 25 % du budget de l'UPEC.

Les dépenses de masse salariale affectées à la recherche sont passées de 46,87 millions d'euros en 2013 à 48,37 millions d'euros en 2014 (ce qui représente une hausse de 3,2 %).

Les dépenses de fonctionnement affectées à la recherche sont passées de 4,71 millions d'euros en 2013 à 6,17 millions d'euros en 2014 (ce qui représente une progression de 31 %).

Enfin, les dépenses d'investissement affectées à la recherche sont passées de 1,52 million d'euros en 2013 à 2,58 millions d'euros en 2014 (ce qui représente une hausse de 70 %).

L'ESPÉ n'a pas de laboratoire propre et n'a donc pas de fonds dédiés à la recherche. De nombreux laboratoires travaillent toutefois en co-tutelle.

La convention-cadre n'ayant pas encore été signée, seule l'UPEC a versé à ce jour sa contribution à la mission recherche, pour un montant de 5 000 euros. Les trois autres universités partenaires ne se sont quant à eux pas encore acquittés de leur contribution.

La mission a néanmoins pu fonctionner grâce à l'aide des directions adjointes, avec un budget de 20 000 euros à la clé.

L'ESPÉ n'a pas dépensé les 5 000 euros de l'UPEC, tant que la création de la mission « recherche » n'aura pas été entérinée. Les appels d'offres auxquels ladite mission pourra répondre seront des appels d'offres pluridisciplinaires, visant à faire progresser la recherche sur certaines thématiques sensibles telles que la spécificité de l'académie de Créteil ou la montée en puissance du numérique.

Le 3 juin prochain, la liste des huit enseignants-chercheurs s'étant portés candidats pour participer à cette mission « recherche » sera entérinée.

#### **POINT N° 8 : INFORMATION SUR LES TARIFS D'INSCRIPTION APPLICABLES A LA RENTREE 2015**

**Caroline DELMET** indique que ces tarifs ont été élaborés conformément à des consignes récentes de la DGESIP. Jusqu'à présent, l'ESPÉ appliquait des frais de formation en plus des droits d'inscription à toutes les personnes salariées, que celles-ci bénéficient d'un CIF ou qu'elles soient en auto-financement.

A l'avenir, des frais de formation ne seront facturés aux personnes en auto-financement que si elles bénéficient d'une ingénierie particulière « accompagnement, aménagement etc ... Ces personnes relèveront alors de la formation continue.

Les personnes bénéficiant d'un financement par un tiers institutionnel ou privé devront en revanche continuer à s'acquitter de ces frais de formation, quelles que soient les prestations offertes. Par ailleurs, tous les étudiants suivant une formation en semi-présentiel et à distance, qui impliquent une ingénierie spécifique, devront également continuer à payer ces frais.

Les autres étudiants salariés seront considérés comme étant en reprise d'études et ne seront donc pas redevables de ces frais de formation.

Elle précise enfin qu'il n'existe pas de vraie politique tarifaire, au sein de l'UPEC, et que les tarifs appliqués résultent par conséquent d'un historique.

**Alain GONZALEZ** précise que la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) correspond à de la formation continue.

**Christian CUESTA** indique que l'UPEC avait coutume, par le passé, de comptabiliser la quasi-totalité des étudiants en formation continue, et quasiment aucun dans la rubrique « reprise d'études ». La Direction a décidé d'infléchir sa position afin de comptabiliser davantage d'étudiants dans cette seconde rubrique.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** note que tous les personnes qui n'ont pas de financement seront donc considérées de fait, comme en « reprise d'études ».

**Christian CUESTA** répond par l'affirmative.

#### **POINT N° 9 : QUESTIONS DIVERSES**

**Geneviève GUILPAIN** s'enquiert des suites de la motion présentée et votée lors du Conseil du mois de mars dernier.

**Brigitte MARIN** répond que l'UPEC n'est pas en mesure de doter l'ESPÉ des postes nécessaires et que le Ministère a d'ores et déjà été sensibilisé sur cette question du manque de moyens. Pour autant, aucune réponse concrète à cette motion n'a été adressée, à ce stade, par le Ministère.

**Laurent NOÉ** note que le Ministère a rappelé qu'il était impossible d'utiliser l'ensemble des moyens en PEMF pour la formation initiale. Il souligne en outre que la DGESIP devra trouver la marche à suivre pour prendre en considération les fluctuations du nombre de stagiaires à former au sein de l'Académie.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** note qu'il manque l'équivalent de 50 postes à 384 heures pour la rentrée prochaine. Il conviendra par conséquent de trouver le moyen de faire bouger les lignes, afin de faire en sorte que la rentrée puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

**Laurent NOÉ** note que le recours à des vacataires devra se faire, le cas échéant, dans un cadre maîtrisé.

*La séance est levée à 17 heures 30.*